

Décision

Objet : tarif de prestation du laboratoire BBV pour la société AFORTIORI

Direction des affaires
financières

vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.713-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE

La société AFORTIORI a accepté la proposition commerciale du laboratoire Biomolécules Biotechnologie végétale en établissant le bon de commande n° 190705 en date du 05 juillet 2019 pour la réalisation de la prestation suivante :

- Récolte des 7 plantes et 5 fruits sélectionnés
- Extraction des échantillons
- Séparation des composés par UPLC

Le tarif de la prestation est fixée à 6 250 € HT

Cette prestation est soumise à la Tva au taux en vigueur

Prise d'effet rétroactive au 05 juillet 2019

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

 Direction des affaires financières
 60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr



Le Président,

Philippe VENDRIX